

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EG, Article 31

Phoenix D 22

Date 10.06.2015 Pag 1

SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise

- 1.1 Identificateur de produit Phoenix D 22
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées *Druckluftöl *
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité MOLYDUVAL GmbH * Halskestr.6 * 40880 Ratingen * Germany * +49(21002)9757-00 * safety@molyduval.com

SECTION 2: identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange 1272/2008/EG Selon la réglementation concernant les produits dangereux, le produit ne doit pas être répertorié. En l'état actuel le produit est inoffensif au niveau toxicologique. Jusqu'à présent l'utilisation du produit n'a provoqué aucune réaction nuisible connue.
- 2.2 Éléments d'étiquetage -
- 2.3 Autres dangers -

SECTION 3: Composition - Informations sur les ingrédients

- 3.1 Mélanges Mixture. There are no ingredients present which are classified in the concentrations applicable health or the environment within the current knowledge of the supplier, PBT or vPvB substances are or who have a workplace exposure limit and hence require reporting in this section.

SECTION 4: Premières Mesures d'aide

- 4.1 Instructions générales Les patients de la zone de danger sans prendre un risque personnel. Retirer les vêtements et chaussures contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser.
- 4.2 Après Inhalation Pas applicable
- 4.3 Après contact avec la peau Laver à l'eau et savon
- 4.4 Après contact avec les yeux Rincer avec beaucoup d'eau (collyre)
- 4.5 Après Ingestion Rincer la bouche à l'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin
- 4.6 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas de données
- 4.7 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires L'exposition prolongée ou répétée peut causer de l'inconfort de la peau.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction Moyens d'extincteur: Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, sable, CO2. Inappropriés d'extinction: jet d'eau à grand.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie normale gaz d'incendie peuvent être générés (oxydes de carbone, oxydes d'azote, les produits de décomposition organiques irritantes).
- 5.3 Conseils aux pompiers Utiliser un appareil respiratoire autonome

SECTION 6: Mesures de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de protection individuelle.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Incendie ou représentant de la police si le produit a été renversé dans l'eau ou d'égout sanitaire ou a contaminé le sol et les plantes.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Avec un matériel absorbant inerte (Ölufsaugmittel, sable, sciure, diatomite, d'acide, liant universel)
- 6.4 Référence à d'autres sections Pas applicable

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Respecter les dispositions VAWS (dispositions concernant les installations d'entreposage, de transvasement ou de transbordement de produits dangereux pour l'eau
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conservare in contenitori chiusi. Aprire i contenitori in luoghi ben ventilati. Storage Class VCI: 3

SECTION 8: Limiter et de superviser l'exposition / protection individuelle

- 8.2 Limitation et contrôle de l'exposition - Equipement de protection individuelle Protection respiratoire: Aucune requise; sauf en cas de formation d'aérosols. Eviter l'inhalation de vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs / poussière / aérosol. Filtre combiné, par exemple. Comme DIN 3181 ABEK
Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits chimiques selon DIN / EN 374 sont recommandés. Convient pour de courtes périodes. En cas de contamination, les gants doivent être remplacés immédiatement. Le contact cutané avec les surfaces mouillées des gants doit être évitée.
Protection des yeux: lunettes de sécurité
Mesures d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EG, Article 31

Phoenix D 22

Date 10.06.2015 Pag 2

manipulation du produit. Les vêtements de travail séparément. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Mesures de protection: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

8.3 Limitation et surveillance de l'exposition
Ne pas déverser dans les eaux de surface ou les égouts
environnementale

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect Forme	liquide
Couleur	lumière
Apparence	Comme huile
Odeur	sans
Point De Rupture	210 °C
Température d'allumage spontané	426 °C
Limite supérieure d'explosion	-
Limite inférieure d'explosion	-
Densité, 20°C	0,88 g/cm ³
Hydrosolubilité	N
Viscosité, 40°C	22 mm ² /s

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 réactivité	Stable dans les conditions de stockage et de manipulation préconisées
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10.4 Conditions à éviter	Aucun
10.5 Matériaux incompatibles	Aucun
10.6 Produits de décomposition dangereux	Aucun

SECTION 11: Informations toxicologiques

Symptômes après ingestion	pas de données disponibles
Symptômes après contact avec la peau	Pour les personnes allergiques; peut causer une légère irritation. nb en général les huiles minérales et synthétiques peuvent être, suivant la personne, nuisible pour la santé.
Symptômes après inhalation	Pas de données disponibles
Symptômes après contact oculaire	Légère rougeur au contact prolongé, une légère irritation.
Toxicocinétique, métabolisme et distribution	Il n'y a pas de données toxicologiques humaines.
Informations sur les effets toxicologiques	Non classifié comme toxique. Non classé comme corrosif ou irritant. Non classifié comme dommageable pour l'œil ou d'irritation. L'inhalation de produits de décomposition thermique, sous forme de vapeur, de brouillard ou de la fumée peut être nuisible. Non classé comme sensibilisant cutané. Non comme CMR (cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction) classé. Non classé comme toxique spécifique pour un organe cible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.2 Persistance et dégradabilité	Le produit est nocif pour l'eau (l'eau risque de classe 2). Ne pas déverser dans les égouts, les eaux souterraines ou dans le sol. Danger pour l'eau potable donnée. Dépôt sur Leichtbenzinabscheider.
12.3 potentiel de bioaccumulation	Pas de donnée
12.4 Mobilité dans le sol	Pas de donnée
12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas de donnée
12.6 Autres effets néfastes	Pas de donnée

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets	May not be disposed together with domestic rubbish. Disposal in compliance with federal, state, and local laws. EAK Code déchets: 130205
-----------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

SECTION 14: Informations relatives au transport selon les prescriptions ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1 Numéro ONU	Non classé comme dangereux au sens des réglementations de transport
-----------------	---------------------------------------------------------------------

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/EG, Article 31

Phoenix D 22

Date 10.06.2015 Pag 3

14.2 Identification / nom d'expédition NU Aucun

14.3 Classe de danger pour le transport Suivant les prescriptions de transport: produit non-dangereux.

14.4 groupe d'emballage -

14.5 Dangers pour l'environnement P.A = Non applicable

14.6 Précautions particulières a prendre par l'utilisateur P.A = Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC P.A. = Pas applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange free en matière de sécurité, de santé et d'environneme Aucun symbole de danger prescrit.

Les réglementations nationales
catégorie à polluer de l'eau: 2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique There is no information available

SECTION 16: Autres informations

16.1 Texte intégral des phrases R mentionnées dans chapitres 2 et 3

16.2 Autres informations

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles. Représentations de propriété et garanties sont exclues sans clarification de l'objet technique d'utilisation et les conditions de fonctionnement. Pour d'autres questions se il vous plaît ne hésitez pas disponibles.